



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

finances

Question écrite n° 94936

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur son projet de transférer aux communes la gestion des procurations de vote. Il l'interroge sur le dispositif de compensation financière qui pourrait être mis en oeuvre à cette fin. Celui instauré à l'occasion du transfert aux communes des tâches d'état civil a en effet généré par le passé de nombreux contentieux entre l'État et les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94936

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13271

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)